

VIVRE ELLEZELLES, ENSEMBLE



Fondation Rurale
de Wallonie

Charte de bien-vivre ensemble
de la Commune d'Ellezelles

Nous vivons dans une région magnifique. Ellezelles, village élu du folklore dans les années 70 a remporté récemment le titre de l'émission « Mon plus beau village » de la RTBF ! Et tout ça n'est pas le fruit du hasard. C'est une commune où il fait bon vivre et que les gens ont à cœur de préserver. Certains, comme les agriculteurs, entretiennent nos paysages, d'autres aiment parcourir et nettoyer nos sentiers. Chacun, conscient de la beauté de son cadre de vie essaie, avec les conseils de l'administration communale, d'intégrer au mieux ses projets dans le paysage existant que beaucoup nous envient. Et la ruralité et le vivre-ensemble ne sont pas en reste. La persistance des commerces, les différentes fêtes et activités folkloriques et culturelles proposées en toute occasion sont des marques que notre village vit bien et en toute convivialité. Pour faire perdurer celle-ci, la Commission Locale de Développement rural, assistée de la Fondation Rurale de Wallonie et de notre gestionnaire Ruralité, se sont penchés sur cette charte du bien-vivre qui a été initiée par la commission agricole. Elle reprend conseils et mises en attention. Mais les mots qui président à toutes ses réflexions doivent rester : savoir-vivre, écoute et dialogue. Une prise de contact, avec le voisin ou l'administration communale permet très souvent de se simplifier la vie !

Bonne lecture.

Jean-Baptiste Deramée,
Echevin du développement rural





INCROYABLE!

J'avais juste besoin d'une poignée d'ail des ours

MOBILITÉ DOUCE : ELLEZELLES NOUS MET EN SELLE

Nos chemins et sentiers sont une richesse... à préserver !

Forcément, cela attire les foules, soyons-en fiers ! Par contre, cela peut générer des conflits d'usage. Pour que la joie et la bonne humeur règnent lors de nos promenades, quelques conseils :

- Garder ses déchets dans ses poches, jusqu'à la prochaine poubelle de tri ;
- Rester sur les sentiers et respecter les propriétés privées aux alentours (champs, jardin, ...);
- Adapter sa vitesse (sur le RAVeL, elle est limitée à 30km/h);
- Être attentif aux autres, le code de la route est prévu pour ça;
- Ne pas entraver l'accès à un chemin ou sentier public par le placement de barrières, de panneaux ou encore par manque d'entretien d'une plantation mitoyenne.

**Et gardons nos moteurs
pour les routes
asphaltées !**



DES DÉCHETS BIEN GÉRÉS, UN VILLAGE RESPECTÉ

Vivre dans un village propre, c'est l'affaire de tous ... et ça commence par des gestes simples !

Sortir ses poubelles, un geste banal mais important !

Les sacs-poubelles se déposent **au plus tôt à partir de 18h la veille du ramassage, devant l'immeuble où vous résidez, et sans gêner la circulation.**

Les dépôts de déchets aux abords des PAV (points d'apport volontaire) ou des bulles à vêtements sont strictement interdits. En cas de non-respect, des sanctions administratives peuvent s'appliquer.

Bien trier, c'est aussi bien vivre ensemble !

- Les **PAV** ne sont pas des mini-décharges : pas de vieux matelas ni de télé vintage, merci !
- Dans les **bulles à vêtements**, on dépose des habits **propres et en bon état**. Mais avant de jeter, pensons à réparer ou à nous diriger vers les magasins de seconde main et les ressourceries de la région.

Les vêtements **souillés ou mouillés**, eux, vont dans le sac de déchets ménagers.



- Ce qui n'est **pas collecté à domicile** ? Direction le **recyparc** (Chaussée Brunehault, Wodecq).

Si vous transportez des déchets volatils, recouvrez ceux-ci d'un filet ou d'une bâche afin d'éviter de les disperser lors de votre transport.

Pour aller plus loin... Réduire plutôt que jeter !

- Rendre visite au **Repair Café (Plada, 6 à Lahamaide)** : on y répare, on apprend, on échange.
- Découvrir les **magasins zéro déchet** de la région.
- Retrouver la localisation des **PAV, bulles à verre, bulles à vêtements et recyparcs** sur le site **d'Ipalle**
☛ ipalle.be/particuliers/

Respecter ces quelques règles, c'est préserver notre cadre de vie, notre environnement et la convivialité de notre village !



LE JARDIN, UN HAVRE DE PAIX PARTAGÉ

Tondre, tailler, couper... quel plaisir d'entretenir son jardin !
Mais pour garder notre belle campagne agréable pour tous :

Un peu de calme au bon moment

Parce qu'un jardin, c'est aussi fait pour profiter du calme et du chant des oiseaux, à Ellezelles, les engins motorisés sont autorisés :

- En semaine, **de 7h à 22h.**
- Les samedis, dimanches et jours fériés, **de 10h à 19h.**



Pas de brûlage, pas de dépôt sauvage

Les déchets de tonte, de taille ou de coupe ne peuvent pas être brûlés ni jetés dans les fossés, les cours d'eau ou les champs. Direction le recyparc, ou mieux encore, testons le **compostage**, le **broyat** ou le **paillage** !

Ces techniques simples valorisent nos déchets tout en enrichissant le sol.

Et si on laissait un peu la nature tranquille ?

Les résidus peuvent aussi être utiles : laissés en tas ou dans les massifs, ils deviennent de véritables refuges pour la petite faune et favorisent la biodiversité.

Besoin d'inspiration ?

☛ adalia.be/conseils-au-jardin

☛ paysdescollines.be/trame-verte-tous-concernes

Pour les rares cas où le brûlage est permis, voir l'article 100 du règlement de police (déchets secs naturels, à plus de 100 m des habitations, etc.).

CONSTRUIRE SANS SURPRISE : LES BONS RÉFLEXES

Envie d'un carport, d'un abri de jardin ou de modifier notre extérieur ? Avant de sortir les outils, vérifions les règles :

- Toute construction (carport, abri, etc.) doit respecter les normes. Sans autorisation, vous risquez de devoir démonter... à vos frais !
- Terrassement et aménagement modifient le sol : attention à l'imperméabilisation et aux risques d'inondations. En cas de non-conformité, le terrain devra être remis en état.
- Une mini-station d'épuration ? Des obligations existent mais aussi des subsides

ipalle.be/epuration-individuelle

- Vous touchez à l'enveloppe extérieure de votre bâtiment ? Contactez le service urbanisme de la Commune : un permis est souvent nécessaire.



Un doute ? Mieux vaut demander avant que de devoir corriger après. Le pays des Collines jouit d'un paysage remarquable à préserver. Envie d'aller plus loin ? N'hésitez pas à consulter la charte paysagère du Pays des Collines.

paysdescollines.be/la-charte-paysagere/



C'est moi ou
Monsieur Dupont
a complètement craqué
avec sa rénovation?

Craquage complet.





PLANTER, OUI... MAIS AVEC MESURE !

Les arbres et haies embellissent nos jardins...
à condition de respecter quelques règles :

- Les plantations doivent être pensées pour éviter les dégâts aux clôtures voisines, les chutes de branches en cas de tempête ou l'obstruction des sentiers et chemins.
- L'abattage d'arbres est réglementé : selon leur taille, leur âge ou leur emplacement, un permis peut être nécessaire. Renseignez-vous avant de sortir la tronçonneuse !
- Une plantation bien placée, c'est moins de conflits, plus de sécurité... et un paysage harmonieux.

Pour connaître les règles en vigueur et les démarches à suivre, contactez l'administration communale.

STATIONNER SANS GÊNER, C'EST RESPECTER LES AUTRES

Le stationnement, ce n'est pas juste une question de place :
c'est une question de sécurité pour tous.

Pour éviter les noms d'oiseaux ...

Ne pas stationner

- Devant une entrée de champ,
- Sur une piste cyclable,
- Sur une place PMR sans autorisation,
- Sur un passage piéton ou un trottoir en agglomération



Lors des festivités, être encore plus vigilants, les espaces publics doivent rester accessibles et sûrs.

Piétons et cyclistes aussi : respecter le code de la route, rester visibles (s'éclairer dans la pénombre) et être attentifs aux autres.

Petit conseil : il existe de nombreux parkings à Ellezelles et même s'il faut marcher un peu, c'est pratique !!

Penser toujours à se garer dans le **sens de la marche**. Un stationnement mal placé peut **mettre en danger et coûter cher**.

À Ellezelles, **on roule et on marche en toute sérénité !**

M'enfin...



On n'aura JAMAIS assez d'élixir...

Hooo que non,
jamais assez!

C'est peine perdue!

Peine perdue...



SOIRÉES ET FESTIVITÉS : FAIRE LA FÊTE, DANS LES RÈGLES DE L'ART

Ellezelles aime faire la fête ! Que ce soit une soirée privée, un événement public ou une activité sur les sentiers, quelques étapes simples garantissent que tout se passe bien :

Prévenir les voisins

Un petit mot ou une invitation peut éviter bien des malentendus.

Demander une autorisation

Toute animation sur le domaine public (fête, marche, course...) doit être autorisée par la Commune. Cela assure **sécurité, respect du voisinage et coordination.**

Pensez à faire la demande **au moins trois mois avant** la date.

Respectez les horaires et le volume sonore

La fête, oui... mais pas au détriment du sommeil des voisins !

Matériel et installations

La Commune met en location des salles et dans certaines conditions, octroie du matériel.

Une organisation bien pensée =
fête réussie et village serein !

PROPRETÉ AU QUOTIDIEN : CHACUN Y MET DU SIEN

Un espace public propre et sécurisé, c'est l'affaire de tous :

- Chaque riverain est tenu d'entretenir son trottoir et les filets d'eau devant chez lui.
- Les chardons, entre autres, doivent être maîtrisés.
- Après des travaux agricoles ou privés, les routes, trottoirs et chemins doivent être nettoyés. Laisser boue, cailloux ou débris, c'est risquer des accidents... et des plaintes.

Ces gestes simples évitent les désagréments, protègent les usagers faibles et renforcent le cadre de vie. À Ellezelles, on veille à la propreté... et à la convivialité !



CHIENS EN BALADE, MAÎTRES RESPONSABLES

Nos amis à quatre pattes sont les bienvenus, mais leur présence implique quelques règles simples :



Ramasser les déjections

Un sac, un geste... et tout le monde respire !
Cela garde les rues propres, assure l'hygiène et améliore l'image de la commune.

Laisse obligatoire

Sur la voie publique, les chiens doivent être tenus en laisse (max. 2 m). Cela garantit la sécurité du chien, des passants et des véhicules.

Respect du voisinage

Les aboiements, hurlements ou cris intempestifs peuvent être sanctionnés.

Rappel légal

Ces obligations sont inscrites dans le règlement de police.
Les ignorer peut entraîner une amende...



TRAVAUX ET VOIRIE : PRÉVENIR POUR MIEUX COHABITER

Un conteneur, un échafaudage ou toute installation sur l'espace public ? Avant de commencer, **il est obligatoire de demander une autorisation à l'Administration communale.**

Pourquoi c'est important ?

- Sans signalisation adaptée, piétons, cyclistes et véhicules peuvent être en danger.
- Une occupation encadrée réduit les risques et évite les tracas.

Comment faire ?

- Toute demande suit une procédure : accord du collège communal, arrêté de police, parfois quelques délais sont à anticiper.
- Mieux vaut vérifier avec le service urbanisme avant de commencer.

Une occupation bien organisée = **plus de sécurité, moins de stress, et une commune agréable pour tous !**



UN DOUTE ? UN RÉFLEXE : CONTACTER LA COMMUNE !

Avant de vous lancer dans un projet, une installation ou un aménagement, pensez à vérifier auprès de l'administration communale. Ce simple réflexe peut vous éviter bien des tracasseries : amendes, démontage à vos frais ou démarches à recommencer.

- Bannissons le fameux « On m'a dit » : la Commune vous fournit une réponse fiable.
- Le personnel communal est là pour vous accompagner.

☎ Administration communale - Service Accueil :
068/54 42 10

☎ ORES :
078 78 78 00 en cas de défaut d'éclairage public

☎ IPALLE :
069 84 59 88 en cas de question sur la gestion des eaux usées ou pluviales et les déchets

☎ SWDE :
087 87 87 87 en cas de problème avec l'eau de distribution

☎ Parc naturel du PAYS DES COLLINES :
068 54 46 03 en cas de demande de conseils pour la plantation ou autres aménagements en faveur de la biodiversité

☎ Police (zone PAYS DES COLLINES – Ellezelles) :
068 27 06 20



Cette charte du bien-vivre a été réalisée en 2026 par la Commune d'Ellezelles dans le cadre de son Opération de Développement Rural et avec l'accompagnement de la Fondation rurale de Wallonie.



Illustrations : Charlotte Meert

Mise en page : Graphius

Editeur responsable : Alexandre Boitte, Bourgmestre d'Ellezelles